

**Annexe 4.2 - Plafonds réglementaires RIFSEEP (IFSE et CIA)**

**Corps de catégorie A/A+**

Corps	Grade	MINIMUM IFSE		PLAFOND IFSE								PLAFOND CIA							
				G1		G2		G3		G4		G1		G2		G3		G4	
		AC	SD	AC	SD	AC	SD	AC	SD	AC	SD	AC	SD	AC	SD	AC	SD	AC	SD
AC	ACG	4 900 €	4 900 €																
	ACHC	4 600 €	4 600 €	49 980 €	49 980 €	46 920 €	46 920 €	42 330 €	42 330 €			8 820 €	8 820 €	8 280 €	8 280 €	7 470 €	7 470 €		
	AC	4 150 €	4 150 €																
	Si NAS																		
AUE	AUGE	4 600 €	4 600 €																
	AUEC	4 150 €	4 150 €	46 920 €	46 920 €	40 290 €	40 290 €	34 450 €	34 450 €	31 450 €	31 450 €	8 280 €	8 280 €	7 110 €	7 110 €	6 080 €	6 080 €	5 550 €	5 550 €
	AUE	3 700 €	3 700 €																
	Si NAS																		
IPEF	IGPEF	4 500 €	4 500 €																
	ICPEF	4 000 €	4 000 €	57 120 €	57 120 €	49 980 €	49 980 €	46 920 €	46 920 €	42 330 €	42 330 €	10 080 €	1 080 €	8 820 €	8 820 €	8 280 €	8 280 €	7 470 €	7 470 €
	IPEF	3 500 €	3 500 €																
	Si NAS			42 840 €	42 840 €	37 490 €	37 490 €	35 190 €	35 190 €	31 750 €	31 750 €								
AAE	AHC/CAEDAD	3 500 €	2 900 €																
	APAE	3 200 €	2 500 €	40 290 €	36 210 €	35 700 €	32 130 €	27 540 €	25 500 €	22 030 €	20 400 €	7 110 €	6 390 €	6 300 €	5 670 €	4 860 €	4 500 €	3 890 €	3 600 €
	AAE	2 600 €	1 750 €																
	Si NAS			23 865 €	22 310 €	20 535 €	17 205 €	16 650 €	14 320 €	14 320 €	11 160 €								
CED	CEDHC	3 000 €	3 000 €																
	CEDP	2 800 €	2 800 €	32 130 €	32 130 €	27 200 €	27 200 €	23 800 €	23 800 €			5 670 €	5 670 €	4 800 €	4 800 €	4 200 €	4 200 €		
	CED	2 600 €	2 600 €																
	Si NAS			20 885 €	20 885 €	17 680 €	17 680 €	15 470 €	15 470 €										
ITPE-exIAM	ITPEHC/ICTPE	3 500 €	2 900 €																
	IDTPE	3 200 €	2 500 €	40 290 €	36 210 €	35 700 €	32 130 €	27 540 €	25 500 €	22 030 €	20 400 €	7 110 €	6 390 €	6 300 €	5 670 €	4 860 €	4 500 €	3 890 €	3 600 €
	ITPE	2 600 €	1 750 €																
	Si NAS			23 865 €	22 310 €	20 535 €	17 205 €	16 650 €	14 320 €	14 320 €	11 160 €								
OP	CP 1G	2 500 €	2 500 €	32 130 €	32 130 €	25 500 €	25 500 €					5 670 €	5 670 €	4 500 €	4 500 €				
	CP 2G	1 750 €	1 750 €																
	Si NAS																		
CTSS	ITAS	3 500 €	2 900 €																
	CTSSS	3 200 €	2 500 €	27 540 €	25 500 €	22 030 €	20 400 €					4 860 €	4 500 €	3 890 €	3 600 €				
	CTSS	2 600 €	1 750 €																
	Si NAS																		
ASS	ASS principal	1 750 €	1 550 €	20 485 €	19 480 €	17 085 €	15 300 €					3 615 €	3 440 €	3 015 €	2 700 €				
	ASS	1 650 €	1 400 €																
	Si NAS																		
INF. A	INF HC	1 700 €	1 550 €	14 035 €	12 520 €	13 025 €	11 505 €					1 915 €	1 705 €	1 775 €	1 570 €				
	INF CN/CS	1 650 €	1 400 €																
	Si NAS																		

### Corps de catégorie B

Corps	Grade	MINIMUM IFSE		PLAFOND IFSE								PLAFOND CIA							
				G1		G2		G3		G4		G1		G2		G3		G4	
		AC	SD	AC	SD	AC	SD	AC	SD	AC	SD	AC	SD	AC	SD	AC	SD	AC	SD
INF.B	ICS	1 500 €	1 100 €	11 880 €	9 000 €	10 560 €	8 010 €					1 620 €	1 230 €	1 440 €	1 090 €				
	ICN	1 200 €	1 020 €																
	Si NAS*																		
OPa	RESP. CAP.	1 650 €	1 650 €	19 080 €	19 080 €	17 480 €	17 480 €	16 015 €	16 015 €			2 600 €	2 600 €	2 380 €	2 380 €	2 185 €	2 185 €		
	LP 1C	1 450 €	1 450 €																
	LP 2C	1 350 €	1 350 €																
	Si NAS*																		
SA	SACE	1 850 €	1 550 €	19 660 €	17 480 €	17 930 €	16 015 €	16 480 €	14 650 €			2 680 €	2 380 €	2 445 €	2 185 €	2 245 €	1 995 €		
	SACS	1 750 €	1 450 €																
	SACN	1 650 €	1 350 €																
	Si NAS*																		
TSDD	TSCDD	1 850 €	1 550 €	14 255 €	11 880 €	13 465 €	11 090 €	12 670 €	10 300 €			1 945 €	1 620 €	1 835 €	1 510 €	1 730 €	1 400 €		
	TSPDD	1 750 €	1 450 €																
	TSDD	1 650 €	1 350 €																
	Si NAS*																		

### Corps de catégorie C

Corps	Grade	MINIMUM IFSE		PLAFOND IFSE								PLAFOND CIA							
				G1		G2		G3		G4		G1		G2		G3		G4	
		AC	SD	AC	SD	AC	SD	AC	SD	AC	SD	AC	SD	AC	SD	AC	SD	AC	SD
AAAE	AAAEP	1 600 €	1 350 €	12 150 €	11 340 €	11 880 €	10 800 €					1 350 €	1 260 €	1 320 €	1 200 €				
	AAAE	1 350 €	1 200 €																
	Si NAS*																		
ATAE (ex-personnel de service et maitre ouvrier)	ATP / emploi fonctionnel APST	1 600 €	1 350 €	12 150 €	11 340 €	11 880 €	10 800 €					1 350 €	1 260 €	1 320 €	1 200 €				
	AT	1 350 €	1 200 €																
	Si NAS*																		
ATAE (ex-conducteur automobile ou chef de garage)	ATP	1 600 €	1 350 €	12 150 €	11 340 €	11 880 €	10 800 €					1 350 €	1 260 €	1 320 €	1 200 €				
	AT	1 350 €	1 200 €																
	Si NAS*																		
SGM	SGMP	1 600 €	1 350 €	12 150 €	11 340 €	11 880 €	10 800 €					1 350 €	1 260 €	1 320 €	1 200 €				
	SGM	1 350 €	1 200 €																
	Si NAS*																		

\*NAS : Plafond IFSE en cas d'occupation par l'agent d'une concession de logement pour nécessité absolue de service

## Annexe 4.3 - Grilles des groupes de fonctions et barème de gestion de l'IFSE hors compléments IFSE

### Corps des administrateurs civils

#### Grille de groupes de fonctions (Cf. annexe 4.1 Eléments d'appui au classement des postes dans les groupes de fonctions)

Groupe de fonctions		Libellé des fonctions	
		Administration centrale, établissements et services assimilés	
		Direction d'administration centrale	Conseil général de l'écologie et du développement durable
<b>Groupe 1</b>	<b>Sous-groupe 1.1</b>	- DAC adjoint - délégué aux cadres dirigeants	
	<b>Sous-groupe 1.2</b>	- adjoint à un chef de service en administration centrale	
	<b>Sous-groupe 1.3</b>	- adjoint à un sous-directeur - chef de département (avec bureaux) - directeur CVRH	
<b>Groupe 2</b>	<b>Sous-groupe 2.1</b>	- chef de bureau, mission, département (rattachement supérieur à une sous-direction) - chargé de mission (rattachement supérieur à une sous-direction) - adjoint à un chef de département, de mission (avec bureaux ou équivalent)	- chargé de mission, chef de bureau, secrétaire général de mission d'inspection générale territoriale, secrétaire général de section, inspecteur santé et sécurité au travail
	<b>Sous-groupe 2.2</b>	- chargé de mission (rattachement sous-direction) - chef de bureau ou équivalent (rattachement sous-direction ou équivalent)	
<b>Groupe 3</b>		- adjoint à un chef de bureau - fonctions rattachées à un bureau	

Groupe de fonctions		Libellé des fonctions				
		Services déconcentrés, établissements et services assimilés				
		Direction régionale en IdF	Autres directions régionales	DEAL et outre-mer	DDT(M)	CETU/DIR/DIRM/STRMTG/Autre SNC
Groupe 1	Sous-groupe 1.1					- directeur SCN rattaché à une DAC - directeur DIR, STC
	Sous-groupe 1.2	- chef de la délégation de bassin - chef de service aménagement du réseau (DRIEA) - chef de service exploitation et entretien du réseau (DRIEA) - directeur de la politique scientifique et technique (DRIEA)	- adjoint au directeur DREAL			- adjoint au directeur DIRM, DIR, STC - directeur SCN rattaché à un service d'AC
	Sous-groupe 1.3	- chef de service fonctionnel DRI - adjoint d'un chef de service groupe 2,1	- chef de service	- directeur de mission / adjoint de directeur (hors emploi DATE)	- directeur de mission	- responsable entité de niveau supérieure à 2 - Autres directeur de SCN
Groupe 2	Sous-groupe 2.1	- chef de service en UT DRIHL ou DRIEA - chef d'UT DRIEE - chargé de mission rattachement direction - adjoint d'un chef de service fonctionnel DRI - responsable d'une entité de niveau 2 (plus de 40 agents)	- adjoint chef de service - chargé de mission rattachement direction - responsable entité de niveau 2 (encadrement de plus de 40 agents)	- chef de service - chargé de mission / chef de mission rattachement direction"	- chef de service (plus de 30 agents)	- chargé de mission rattachement direction - responsable entité de niveau 2 (encadrement de plus de 40 agents)

## Gestion de l'IFSE

ADMINISTRATEURS CIVILS							
Administrateur général (AG)							
		SOCLES	MAXIMUM *	SOCLES	MAXIMUM *	Avancement	
		AC		SD		AC	SD
GROUPE 1	ss.gpe 1.1	49 500 €		49 800 €		/	
	ss.gpe 1.2	45 000 €		42 000 €			
	ss.gpe 1.3	42 000 €		/			
GROUPE 2	ss.gpe 2.1	38 000 €		/			
	ss.gpe 2.2	/		/			
Administrateur civil hors classe (ACHC)							
		SOCLES	MAXIMUM *	SOCLES	MAXIMUM *	Avancement	
		AC		SD		AC	SD
GROUPE 1	ss.gpe 1.1	43 500 €		46 300 €		ACHC → AG	
	ss.gpe 1.2	42 000 €		37 000 €		3 000 €	
	ss.gpe 1.3	40 000 €		31 800 €			
GROUPE 2	ss.gpe 2.1	37 500 €		29 800 €			
	ss.gpe 2.2	34 000 €		/			
GROUPE 3		30 000 €		/			
Administrateur civil (AC)							
		SOCLES	MAXIMUM *	SOCLES	MAXIMUM *	Avancement	
		AC		SD		AC	SD
GROUPE 1	ss.gpe 1.1	/		/		AC → ACHC	
	ss.gpe 1.2	35 500 €		30 300 €			
	ss.gpe 1.3	34 000 €		28 300 €		1 500 €	
<b>Entrée dans le corps</b>							
GROUPE 2	ss.gpe 2.1	32 000 €		25 600 €		→ AC	
	ss.gpe 2.2	31 000 €		/		Voir avec PPS4	
GROUPE 3		27 000 €		/			
Chang. groupe de fonctions							
				AC	SD		
vers un ou des sous- groupe(s) ascendant(s)				2 000 €	2 000 €		
vers un ou des sous-groupe(s) descendant(s)				-2 000 €	-2 000 €		
vers un ou des sous-groupe(s) descendant(s) **				0 €	0 €		
Chang.de poste au sein d'un même sous-groupe de fonction							
				AC	SD		
Evolution **				1 200 €	1 200 €		
Mutation AC/SD							
				AC → SD	SD → AC		
AG				-1 650 €	3 300 €		
ACHC				-1 350 €	2 700 €		
AC				-1 050 €	2 100 €		
* Voir PPS4.							
** sous réserve d'une ancienneté de 3 ans sur le dernier poste et si changement de service d'affectation ou de résidence administrative - pour les services déconcentrés.							

**COMPLEMENTS****Fonctions en DREAL Auvergne Rhône-Alpes, Grand-Est, Nouvelle Aquitaine et Occitanie :**

- Chef de service	3 000 €
- Adjoint de chef de service, chef de département et adjoint de chef de département	1 500 €

## Corps des architectes et urbanistes de l'Etat

**Grille de groupes de fonctions** (Cf. annexe 4.1 Eléments d'appui au classement des postes dans les groupes de fonctions)

Groupe de fonctions		Libellé des fonctions	
		Administration centrale, établissements et services assimilés	
		Direction d'administration centrale	Conseil général de l'écologie et du développement durable
<b>Groupe 1</b>		- DAC adjoint - délégué aux cadres dirigeants	
<b>Groupe 2</b>	<b>Sous-groupe 2.1</b>	- adjoint à un chef de service en administration centrale	
	<b>Sous-groupe 2.2</b>	- adjoint à un sous-directeur - chef de département (avec bureaux) - directeur CVRH	
<b>Groupe 3</b>	<b>Sous-groupe 3.1</b>	- chef de bureau, mission, département (rattachement supérieur à une sous-direction) - chargé de mission (rattachement supérieur à une sous-direction) - adjoint à un chef de département, de mission (avec bureaux ou équivalent)	- chargé de mission, chef de bureau, secrétaire général de mission d'inspection générale territoriale, secrétaire général de section, inspecteur santé et sécurité au travail
	<b>Sous-groupe 3.2</b>	- chargé de mission (rattachement sous-direction) - chef de bureau ou équivalent (rattachement sous-direction ou équivalent)	
<b>Groupe 4</b>	<b>Sous-groupe 4.1</b>	- adjoint à un chef de bureau - fonctions rattachées à un bureau	
	<b>Sous-groupe 4.2</b>		

Groupe de fonctions		Libellé des fonctions				
		Services déconcentrés, établissements et services assimilés				
		Direction régionale en IdF	Autres directions régionales	DEAL et outre-mer	DDT(M)	CETU/DIR/DIRM/STRMTG/Autre SNC
<b>Groupe 1</b>						- directeur SCN rattaché à une DAC - directeur DIR, STC
<b>Groupe 2</b>	<b>Sous-groupe 2.1</b>	- chef de la délégation de bassin - chef de service aménagement du réseau (DRIEA) - chef de service exploitation et entretien du réseau (DRIEA) - directeur de la politique scientifique et technique (DRIEA)	- adjoint au directeur DREAL			- adjoint au directeur DIRM, DIR, STC - directeur SCN rattaché à un service d'AC
	<b>Sous-groupe 2.2</b>	- chef de service fonctionnel DRI - adjoint d'un chef de service groupe 2,1	- chef de service	- directeur de mission / adjoint de directeur (hors emploi DATE)	- directeur de mission	- responsable entité de niveau supérieure à 2 - Autres directeur de SCN
<b>Groupe 3</b>	<b>Sous-groupe 3.1</b>	- chef de service en UT DRIHL ou DRIEA - chef d'UT DRIEE - chargé de mission rattachement direction - adjoint d'un chef de service fonctionnel DRI - responsable d'une entité de niveau 2 (plus de 40 agents)	- adjoint chef de service - chargé de mission rattachement direction - responsable entité de niveau 2 (encadrement de plus de 40 agents)	- chef de service - chargé de mission / chef de mission rattachement direction"	- chef de service (plus de 30 agents)	- chargé de mission rattachement direction - responsable entité de niveau 2 (encadrement de plus de 40 agents)
	<b>Sous-groupe 3.2</b>	- chargé d'études, chargé de mission rattaché à un service - responsable d'une entité de niveau 2 - adjoint d'un responsable d'une entité de niveau 2 plus de 40 agents) - adjoint de chef de service	- chargé d'études, chargé de mission rattaché à un service - responsable entité de niveau 2	- chargé de mission rattaché à la direction - adjoint d'un chef de service - responsable entité de niveau 2	- chef de service - chargé de mission rattaché à la direction - adjoint d'un chef de service (plus de 30 agents)	- chargé d'études, chargé de mission rattaché à une entité supérieure à 2 - responsable entité de niveau 2
<b>Groupe 4</b>	<b>Sous-groupe 4.1</b>	- chargé d'études, chargé de mission rattaché à une entité de niveau 2 - adjoint d'une entité de niveau 2 - responsable d'une entité de niveau 1	- chargé d'études, chargé de mission rattaché à une entité de niveau 2 - adjoint d'une entité de niveau 2	- chargé d'études, chargé de mission rattaché à un service - responsable d'une entité de niveau 1 - responsable territorial	- chargé d'études, chargé de mission rattaché à un service - responsable territorial - adjoint d'un chef de service	- chargé d'études, chargé de mission rattaché à une entité de niveau 2 - adjoint d'une entité de niveau 2
	<b>Sous-groupe 4.2</b>	- chargé d'études, chargé de mission rattaché à une entité de niveau 1	- chargé d'études, chargé de mission	- chargé d'études, chargé de mission rattaché à une entité de niveau 1	- chargé d'études, chargé de mission	- chargé d'études, chargé de mission

## Gestion de l'IFSE

ARCHITECTES ET URBANISTES DE L'ETAT						
Architecte urbaniste général						
		SOCLES	MAXIMUM *	SOCLES	MAXIMUM *	Avancement
		AC		SD		
GROUPE 1		46 920 €		46 920 €		
GROUPE 2	ss.gpe 2.1	40 290 €		40 000 €		
	ss.gpe 2.2	38 000 €		34 300 €		
Architecte urbaniste en chef						
		SOCLES	MAXIMUM *	SOCLES	MAXIMUM *	Avancement
		AC		SD		
GROUPE 1		42 000 €		44 300 €		<i>AUEC → AUGE</i>
GROUPE 2	ss.gpe 2.1	37 000 €		35 000 €		3 000 €
	ss.gpe 2.2	35 000 €		29 700 €		
GROUPE 3	ss.gpe 3.1	30 000 €		27 000 €		
	ss.gpe 3.2	27 000 €		25 900 €		
GROUPE 4	ss.gpe 4.1	21 000 €		21 300 €		
Architecte urbaniste						
		SOCLES	MAXIMUM *	SOCLES	MAXIMUM *	Avancement
		AC		SD		
GROUPE 2	ss.gpe 2.1	33 500 €		28 300 €		<i>AUE → AUC</i>
	ss.gpe 2.2	32 000 €		26 300 €		1 500 €
						<i>Entrée dans le corps</i>
GROUPE 3	ss.gpe 3.1	27 000 €		22 000 €		<i>→ AUE</i>
	ss.gpe 3.2	23 000 €		21 000 €		Socle du groupe de fonction d'arrivée
GROUPE 4	ss.gpe 4.1	19 000 €		19 000 €		
	ss.gpe 4.2	/		16 000 €		
Chang. groupe de fonctions						
				AC	SD	
vers un ou des sous- groupe(s) ascendant(s)				2 000 €	2 000 €	
vers un ou des sous-groupe(s) descendant(s)				-2 000 €	-2 000 €	
vers un ou des sous-groupe(s) descendant(s) **				0 €	0 €	
Chang.de poste au sein d'un même sous-groupe de fonction						
				AC	SD	
Evolution **				1 200 €	1 200 €	
Mutation AC/SD						
				AC → SD	SD → AC	
AUGE				-1 650 €	3 300 €	
AUEC				-1 350 €	2 700 €	
AUE				-1 050 €	2 100 €	
* Voir PPS4.						
** sous réserve d'une ancienneté de 3 ans sur le dernier poste et si changement de service d'affectation ou de résidence administrative - pour les services déconcentrés.						

COMPLEMENTS	
Fonctions en DREAL Auvergne Rhône-Alpes, Grand-Est, Nouvelle Aquitaine et Occitanie :	
- Chef de service	3 000 €
- Adjoint de chef de service, chef de département et adjoint de chef de département	1 500 €

## Corps des ingénieurs des ponts des eaux et des forêts

Grille de groupes de fonctions (Cf. annexe 4.1 Eléments d'appui au classement des postes dans les groupes de fonctions)

Groupe de fonctions		Libellé des fonctions	
		Administration centrale, établissements et services assimilés	
		Direction d'administration centrale	Conseil général de l'écologie et du développement durable
<b>Groupe 1</b>	<b>Sous-groupe 1.1</b>		- membres du bureau (Président de section, président de l'Autorité environnementale, coordonnateur de mission d'inspection générale territoriale) - chef du BEATT
	<b>Sous-groupe 1.2</b>	- DAC adjoint - délégué aux cadres dirigeants	- coordonnateur de mission d'inspection générale territoriale non membre du bureau, président de MRAE métropolitaine hors Corse
	<b>Sous-groupe 1.3</b>		- Coordonnateur de collège, président de MRAe Corse et des DOM et TOM, président de commission spéciale, directeur de l'autorité de la qualité de service dans les transports (AQST), coordonnateur de la mission d'inspection générale des sites et paysages, secrétaire général adjoint, secrétaire général du collège des présidents de MRAe
<b>Groupe 2</b>	<b>Sous-groupe 2.1</b>	- adjoint à un chef de service en administration centrale	- membres permanents
	<b>Sous-groupe 2.2</b>	- adjoint à un sous-directeur - chef de département (avec bureaux) - directeur CVRH	- chef de division au BEATT
<b>Groupe 3</b>	<b>Sous-groupe 3.1</b>	- chef de bureau, mission, département (rattachement supérieur à une sous-direction) - chargé de mission (rattachement supérieur à une sous-direction) - adjoint à un chef de département, de mission (avec bureaux ou équivalent)	- chargé de mission, chef de bureau, secrétaire général de mission d'inspection générale territoriale, secrétaire général de section, inspecteur santé et sécurité au travail - enquêteur au BEATT
	<b>Sous-groupe 3.2</b>	- chargé de mission (rattachement sous-direction) - chef de bureau ou équivalent (rattachement sous-direction ou équivalent)	
<b>Groupe 4</b>	<b>Sous-groupe 4.1</b>	- adjoint à un chef de bureau - fonctions rattachées à un bureau	
	<b>Sous-groupe 4.2</b>		

Groupe de fonctions		Libellé des fonctions				
		Services déconcentrés, établissements et services assimilés				
		Direction régionale en IdF	Autres directions régionales	DEAL et outre-mer	DDT(M)	CETU/DIR/DIRM/STRMTG/Autre SNC
<b>Groupe 1</b>	<b>Sous-groupe 1.1</b>					
	<b>Sous-groupe 1.2</b>					- directeur SCN rattaché à une DAC - directeur DIR, STC
<b>Groupe 2</b>	<b>Sous-groupe 2.1</b>	- chef de la délégation de bassin - chef de service aménagement du réseau (DRIEA) - chef de service exploitation et entretien du réseau (DRIEA) - directeur de la politique scientifique et technique (DRIEA)	- adjoint au directeur DREAL			- adjoint au directeur DIRM, DIR, STC - directeur SCN rattaché à un service d'AC
	<b>Sous-groupe 2.2</b>	- chef de service fonctionnel DRI - adjoint d'un chef de service groupe 2,1	- chef de service	- directeur de mission / adjoint de directeur (hors emploi DATE)	- directeur de mission	- responsable entité de niveau supérieure à 2 * Autres directeur de SCN
<b>Groupe 3</b>	<b>Sous-groupe 3.1</b>	- chef de service en UT DRIHL ou DRIEA - chef d'UT DRIEE - chargé de mission rattachement direction - adjoint d'un chef de service fonctionnel DRI - responsable d'une entité de niveau 2 (plus de 40 agents)	- adjoint chef de service - chargé de mission rattachement direction - responsable entité de niveau 2 (encadrement de plus de 40 agents)	- chef de service - chargé de mission / chef de mission rattachement direction"	- chef de service (plus de 30 agents)	- chargé de mission rattachement direction - responsable entité de niveau 2 (encadrement de plus de 40 agents)
	<b>Sous-groupe 3.2</b>	- chargé d'études, chargé de mission rattaché à un service - responsable d'une entité de niveau 2 - adjoint d'un responsable d'une entité de niveau 2 plus de 40 agents) - adjoint de chef de service	- chargé d'études, chargé de mission rattaché à un service - responsable entité de niveau 2	- chargé de mission rattaché à la direction - adjoint d'un chef de service - responsable entité de niveau 2	- chef de service - chargé de mission rattaché à la direction - adjoint d'un chef de service (plus de 30 agents)	- chargé d'études, chargé de mission rattaché à une entité supérieure à 2 - responsable entité de niveau 2
<b>Groupe 4</b>	<b>Sous-groupe 4.1</b>	- chargé d'études, chargé de mission rattaché à une entité de niveau 2 - adjoint d'une entité de niveau 2 - responsable d'une entité de niveau 1	- chargé d'études, chargé de mission rattaché à une entité de niveau 2 - adjoint d'une entité de niveau 2	- chargé d'études, chargé de mission rattaché à un service - responsable d'une entité de niveau 1 - responsable territorial	- chargé d'études, chargé de mission rattaché à un service - responsable territorial - adjoint d'un chef de service	- chargé d'études, chargé de mission rattaché à une entité de niveau 2 - adjoint d'une entité de niveau 2
	<b>Sous-groupe 4.2</b>	- chargé d'études, chargé de mission rattaché à une entité de niveau 1	- chargé d'études, chargé de mission	- chargé d'études, chargé de mission rattaché à une entité de niveau 1	- chargé d'études, chargé de mission	- chargé d'études, chargé de mission

## Gestion de l'IFSE

INGENIEURS DES PONTS, DES EAUX ET DES FORÊTS						
Ingénieurs généraux des ponts, des eaux et des forêts (IGPEF)						
		SOCLES	MAXIMUM *	SOCLES	MAXIMUM *	Avancement
		AC		SD		AC      SD
GROUPE 1	ss.gpe 1.1	57 120 €		/		/
	ss.gpe 1.2	49 500 €		53 300 €		
	ss.gpe 1.3	47 500 €		/		
GROUPE 2	ss.gpe 2.1	45 000 €		42 000 €		
	ss.gpe 2.2	40 000 €		36 300 €		
Ingénieurs en chef des ponts, des eaux et des forêts (ICPEF)						
		SOCLES	MAXIMUM *	SOCLES	MAXIMUM *	Avancement
		AC		SD		AC      SD
GROUPE 1	ss.gpe 1.2	43 500 €		46 300 €		ICPEF → IGPEF
	ss.gpe 1.3	42 000 €		/		
GROUPE 2	ss.gpe 2.1	39 000 €		37 000 €		/
	ss.gpe 2.2	37 000 €		31 800 €		
GROUPE 3	ss.gpe 3.1	33 500 €		29 800 €		
	ss.gpe 3.2	31 000 €		27 300 €		
GROUPE 4	ss.gpe 4.1	25 000 €		25 300 €		
Ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF)						
		SOCLES	MAXIMUM *	SOCLES	MAXIMUM *	Avancement
		AC		SD		AC      SD
GROUPE 2	ss.gpe 2.1	35 500 €		30 300 €		IPEF → ICPEF
	ss.gpe 2.2	32 000 €		28 300 €		
						<b>Entrée dans le corps</b>
GROUPE 3	ss.gpe 3.1	29 000 €		25 600 €		→ IPEF
	ss.gpe 3.2	27 000 €		22 900 €		Socle du groupe de fonction d'arrivée
GROUPE 4	ss.gpe 4.1	23 000 €		20 900 €		
	ss.gpe 4.2	/		14 300 €		
Chang. groupe de fonctions						
				AC	SD	
vers un ou des sous- groupe(s) ascendant(s)				2 000 €	2 000 €	
vers un ou des sous-groupe(s) descendant(s)				-2 000 €	-2 000 €	
vers un ou des sous-groupe(s) descendant(s) **				0 €	0 €	
Chang.de poste au sein d'un même groupe de fonction						
				AC	SD	
Evolution **				1 200 €	1 200 €	
Mutation AC/SD						
				AC → SD	SD → AC	
IGPEF				-1 650 €	3 300 €	
ICPEF				-1 350 €	2 700 €	
IPEF				-1 050 €	2 100 €	
* Voir PPS4.						
** sous réserve d'une ancienneté de 3 ans sur le dernier poste et si changement de service d'affectation ou de résidence administrative - pour les services déconcentrés.						

COMPLEMENTS	
<b>Fonctions en DREAL Auvergne Rhône-Alpes, Grand-Est, Nouvelle Aquitaine et Occitanie :</b>	
- Chef de service	3 000 €
- Adjoint de chef de service, chef de département et adjoint de chef de département	1 500 €

## Corps des attachés d'administration de l'Etat

### Grille de groupes de fonctions (Cf. annexe 4.1 Eléments d'appui au classement des postes dans les groupes de fonctions)

Groupe de fonctions	Libellé des fonctions	
	Administration centrale, établissements et services assimilés	Services déconcentrés, établissements et services assimilés
<b>Groupe 1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chef de département rattaché au chef de service</li> <li>- Adjoint de sous-direction</li> <li>- Chef de bureau (poste sur emploi fonctionnel ou grade d'attaché d'administration hors classe)</li> <li>- Directeur CVRH / CEDIP</li> <li>- Expert international</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adjoint au directeur (départemental/régional)</li> <li>- Chef de service (poste sur emploi fonctionnel ou grade attaché d'administration hors classe)</li> <li>- Chef de centre de sécurité des navires (poste sur emploi fonctionnel)</li> <li>- Directeur de lycée professionnel maritime</li> <li>- Expert international</li> </ul>
Groupe 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autre chef de département</li> <li>- Chef de bureau hors groupe 1</li> <li>- Chargé de mission (rattachement supérieur à une sous-direction)</li> <li>- Adjoint au chef de département</li> <li>- Secrétaire général, chargé de mission, inspecteur hygiène et sécurité, secrétaire général de section au conseil général de l'environnement et du développement durable</li> <li>- Adjoint de directeur CVRH/CEDIP</li> <li>- Expert</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chef de service hors groupe 1</li> <li>- Chef de centre de sécurité des navires hors groupe 1</li> <li>- Chargé de mission (rattachement direction)</li> <li>- Responsable qualité régional</li> <li>- Directeur adjoint de lycée professionnel maritime</li> <li>- Expert</li> </ul>
Groupe 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adjoint au chef de bureau / responsable d'entité de niveau 2</li> <li>- / responsable d'entité de niveau 1 (pôle/unité)</li> <li>- Chargé de mission (rattachement sous-direction)</li> <li>- Fonctions en CVRH/CEDIP : chargé de projet, adjoint de responsable d'unité, de pôle ou de filière, CMC, chargé de mission compétences</li> <li>- Spécialiste</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chef de département ou division</li> <li>- Adjoint de chef de service</li> <li>- Adjoint de chef de département ou division</li> <li>- Adjoint de chef de centre de sécurité des navires</li> <li>- Responsable d'entité niveau 1 (bureau, cellule)</li> <li>- Responsable territorial en direction départementale des territoires</li> <li>- Inspecteur de la sécurité des navires</li> <li>- Ingénieur d'armement maritime</li> <li>- Secrétaire général de lycée professionnel maritime</li> <li>- Cadre coordonnateur du dispositif de contrôle et de surveillance</li> <li>- Commandant de patrouilleur des affaires maritimes</li> <li>- Responsable régional de la commission régionale de sécurité</li> <li>- Chargé de mission (rattachement supérieur à entité de niveau 1)</li> <li>- Spécialiste</li> </ul>
Groupe 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctions au sein d'un bureau / d'une entité de niveau 1</li> <li>- Autres chargés de mission</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctions au sein d'une entité de niveau 1</li> <li>- Autres chargés de mission</li> </ul>

## Gestion de l'IFSE

ATTACHES DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT						
Attaché d'administration hors classe (AHC)						
	SOCLES	MAXIMUM *	SOCLES	MAXIMUM *	Avancement	
	AC		SD		AC	SD
GROUPE 1	21 400 €	23 480 €	17 500 €	19 760 €	/	
GROUPE 2	20 700 €	21 130 €	16 000 €	18 325 €		
GROUPE 3	15 000 €	20 930 €	12 000 €	18 075 €		
GROUPE 4	12 000 €	16 225 €	10 000 €	13 595 €		
Conseiller d'adm. écologie et du dév. durable (CAEDAD) - Emploi fonctionnel						
	SOCLES	MAXIMUM*	SOCLES	MAXIMUM*	Lors de la fin du détachement	
	AC		SD		AC	SD
GROUPE 1	21 400 €	23 480 €	17 500 €	19 760 €	CAEDAD → APAE (*)	
GROUPE 2	20 700 €	22 345 €	16 000 €	19 025 €	- 1980 €	- 1 500 €
GROUPE 3	15 000 €	20 930 €	12 000 €	18 075 €	CAEDAD → AHC	
GROUPE 4	12 000 €	16 225 €	10 000 €	13 595 €	Maintien IFSE (hors compléments)	
Attaché principal d'administration de l'Etat (APAE)						
	SOCLES	MAXIMUM*	SOCLES	MAXIMUM*	Détachement	
	AC		SD		AC	SD
GROUPE 1	19 500 €	21 215 €	15 000 €	17 605 €	APAE → CAEDAD	
GROUPE 2	18 200 €	19 215 €	13 500 €	15 785 €	1980 €	1 500 €
					Avancement	
GROUPE 3	15 000 €	17 115 €	12 000 €	14 195 €	APAE → AHC	
GROUPE 4	12 000 €	16 225 €	10 000 €	13 595 €	1980 €	1 500 €
Attaché d'administration de l'Etat - 1er grade (AAE)						
	SOCLES	MAXIMUM*	SOCLES	MAXIMUM*	Avancement	
	AC		SD		AC	SD
GROUPE 1	17 260 €	17 260 €	12 000 €	13 605 €	AAE → APAE	
GROUPE 2	17 260 €	17 260 €	12 000 €	12 305 €	1980 €	1 500 €
GROUPE 3	11 880 €	14 040 €	9 000 €	11 005 €	Promotion dans le corps des AAE	
GROUPE 4	10 000 €	12 440 €	8 000 €	9 630 €	1 240 €	940 €
Chang. groupe de fonctions						
			AC		SD	
vers un groupe ascendant			1 340 €		1 010 €	
vers un groupe descendant			-1 340 €		-1 010 €	
vers un groupe descendant **			0 €		0 €	
Chang.de poste au sein d'un même groupe de fonction						
			AC		SD	
Evolution**			810 €		610 €	
Mutation AC/SD						
Tous grades			AC → SD	-890 €	SD → AC	1 780 €

\*Montant maximum en gestion pour les nouveaux entrants.

\*\* sous réserve d'une ancienneté de 3 ans sur le dernier poste et si changement de service d'affectation ou de résidence administrative - pour les services déconcentrés.

COMPLEMENTS				
Qualification informatique : chef de projet			<b>AC</b>	<b>SD</b>
			5 150 €	3 680 €
Qualification informatique : analyste			<b>AC</b>	<b>SD</b>
			3 120 €	2 290 €
Complément pour le grade d'attaché hors classe**			2 000 €	
Complément 3ème poste en AC pour un AAE en G4			1 300 €	
Affectation en Ile de France (hors AC et affectation dans le département 93)	<b>AHC</b>	<b>CAEDAD</b>	<b>APAE</b>	<b>AAE</b>
	1 450 €	1 450 €	1250 €	1 735 €
Affectation en Corse			220 €	
Responsabilités régisseurs d'avances et recettes			<b>Voir annexe 4.4</b>	

\* La fin de détachement pour les postes de chef de bureau en administration centrale ou de chef de service en service déconcentré s'accompagne d'un changement groupe descendant (G1 vers G2)

\*\* Ce complément est enlevé en cas de détachement sur emploi fonctionnel de CAEDAD (compensé par 20 points de NBI).

## Corps des chargés d'études documentaires

**Grille de groupes de fonctions** (Cf. annexe 4.1 Eléments d'appui au classement des postes dans les groupes de fonctions)

Groupe de fonctions	Libellé des fonctions	
	Administration centrale, établissements et services assimilés	Services déconcentrés, établissements et services assimilés
Groupe 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsable de mission documentaire ou d'archives ministérielle (niveau chef de département ou de sous-direction) *</li> <li>- Chef de mission documentaire ou d'archives à vocation nationale / rattachement à un service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsable d'un centre documentaire ou d'archives (rattaché au directeur ou chef de service) *</li> <li>- Responsable de structure / mission documentaire ou d'archives à vocation nationale*</li> </ul>
Groupe 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adjoint du groupe 1</li> <li>- Responsable d'un centre de ressources documentaires ou d'archives au sein d'une mission documentaire ou d'archives ministérielle (niveau chef de bureau)</li> <li>- Chef de bureau</li> <li>- Chargé de mission rattaché à une mission documentaire ou d'archives relevant du groupe 1</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adjoint du groupe 1</li> <li>- Responsable d'un centre documentaire ou d'archives (niveau chef de bureau)</li> <li>- chef de bureau</li> </ul>
Groupe 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adjoint du responsable de centre de ressources documentaires ou d'archives/chef de bureau</li> <li>- Chef de pôle / responsable d'entité de niveau 1</li> <li>- Fonctions rattachées à une entité de niveau 1 (ex : documentaliste, archiviste, chargé de veille)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsable d'entité de niveau 1</li> <li>- Fonctions rattachées à une entité de niveau 1 (ex : documentaliste, archiviste, chargé de veille)</li> </ul>

\*Fonctions identifiées pour le corps interministériel des chargés d'études documentaires par l'arrêté du 27 décembre 2017 pour l'accès au grade de chargé d'études documentaires hors classe (NOR : TREK1736390A).

## Gestion de l'IFSE

CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES						
Chargés d'études documentaires hors classe (CEDHC)						
	SOCLES	MAXIMUM*	SOCLES	MAXIMUM*	Promotion	
	AC		SD		AC	SD
<b>GROUPE 1</b>	19 500 €	21 500 €	17 500 €	19 500 €	/	
<b>GROUPE 2</b>	18 000 €	20 000 €	16 000 €	18 000 €		
Chargés d'études documentaires principal (CEDP)						
	SOCLES	MAXIMUM*	SOCLES	MAXIMUM*	Promotion	
	AC		SD		AC	SD
<b>GROUPE 1</b>	16 500 €	18 500 €	14 500 €	16 500 €	<b>CEDP → CEDHC</b>	
<b>GROUPE 2</b>	15 000 €	17 000 €	13 000 €	15 000 €	1 500 €	1 500 €
<b>GROUPE 3</b>	13 000 €	15 000 €	11 000 €	13 000 €		
Chargés d'études documentaires (CED)						
	SOCLES	MAXIMUM*	SOCLES	MAXIMUM*	Promotion	
	AC		SD		AC	SD
<b>GROUPE 1</b>	14 000 €	16 000 €	12 000 €	14 000 €	<b>CED → CEDP</b>	
<b>GROUPE 2</b>	12 500 €	14 500 €	10 500 €	12 500 €	1 500 €	1 500 €
<b>GROUPE 3</b>	10 000 €	12 000 €	8 000 €	10 000 €	<b>→ CED</b>	
					940 €	940 €
Chang. groupe de fonctions						
			AC		SD	
vers un groupe ascendant			1 000 €		1 000 €	
vers un groupe descendant			-1 000 €		-1 000 €	
vers un groupe descendant **			0 €		0 €	
Chang.de poste au sein d'un même groupe de fonction						
			AC		SD	
Evolution **			600 €		600 €	
Mutation AC/SD						
<b>Tous grades</b>			<b>AC → SD</b>	- 500 €	<b>SD → AC</b>	<b>1 000 €</b>
*Montant maximum en gestion pour les nouveaux entrants.						
** sous réserve d'une ancienneté de 3 ans sur le dernier poste et si changement de service d'affectation ou de résidence administrative - pour les services déconcentrés.						
COMPLEMENTS						
<b>Affectation en Corse</b>					220 €	

## Corps des Ingénieurs des travaux publics ex- IAM

Grille de groupes de fonctions (Cf. annexe 4.1 Eléments d'appui au classement des postes dans les groupes de fonctions)

Groupe de fonctions		Administration centrale, établissements et services assimilés	Services déconcentrés, établissements et services assimilés
<b>Groupe 1</b>		Chef de bureau (poste sur emploi fonctionnel et ITPE hors classe)	Chef de centre de sécurité des navires (poste sur emploi fonctionnel ou ITPE HC) Chef de service (poste sur emploi fonctionnel ou ITPE HC)
<b>Groupe2</b>	<b>Sous-groupe 2.1</b>	Chef de bureau hors groupe 1	Chef de centre de sécurité des navires (hors G1) Chef de service (hors G1)
	<b>Sous-groupe 2.2</b>	Chargé de mission (rattachement supérieur à sous-direction)	Adjoint de chef de service Responsable qualité régional
<b>Groupe 3</b>	<b>Sous-groupe 3.1</b>	Adjoint au chef de bureau	Ingénieur d'armement maritime Commandant de patrouilleur des affaires maritimes Responsable régional de la commission régionale de sécurité
	<b>Sous-groupe 3.2</b>	Responsable de pôle au sein d'un bureau Chargé de mission (rattachement sous-direction)	Adjoint de chef de centre de sécurité des navires Inspecteur de la sécurité des navires Cadre coordonnateur du dispositif de contrôle et de surveillance
<b>Groupe 4</b>		Responsable de pôle au sein d'un bureau Chargé de mission (rattachement sous-direction)	Fonctions au sein d'une entité de niveau 1 Autres chargés de mission

## Gestion de l'IFSE

INGENIEURS DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT (ITPE) ex INSPECTEURS DES AFFAIRES MARITIMES (IAM)							
Ingénieur des travaux publics de l'Etat hors classe échelon spécial (ITPEHC ES)							
		SOCLES	MAXIMUM *	SOCLES	MAXIMUM *	Avancement	
		AC		SD		AC	SD
GRUPE 1	/	29 800 €		25 800 €		/	
Ingénieur des travaux publics de l'Etat hors classe (ITPEHC) et ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat (ICTPE)							
		SOCLES	MAXIMUM *	SOCLES	MAXIMUM *	Fin de détachement	
		AC		SD		AC	SD
GRUPE 1	/	27 000 €		23 00 €		- 2000 €	- 1500 €
Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat (IDTPE)							
		SOCLES	MAXIMUM *	SOCLES	MAXIMUM *	Avancement/détachement	
		AC		SD		AC	SD
GRUPE 2	ss.gpe 2.1	22 200 €		22 200 €		IDTPE → ICTPE groupe2	
	ss.gpe 2.2	20 500 €		17 400 €		2 000 €	1 500 €
GRUPE 3	ss.gpe 3.1	19 000 €		16 600 €		IDTPE → ITPEHC	
	ss.gpe 3.2	17 100 €		15 200 €		2000	1500
Ingénieur des travaux publics de l'Etat (ITPE)							
		SOCLES	MAXIMUM *	SOCLES	MAXIMUM *	Entrée dans le corps/avancement	
		AC		SD		AC	SD
GRUPE 2	ss.gpe 2.1	/		/		ITPE → IDTPE	
	ss.gpe 2.2	/		14 400 €		3 500 €	3 000 €
GRUPE 3	ss.gpe 3.1	15 500 €		13 600 €		Cat.B → ITPE	
	ss.gpe 3.2	14 100 €		12 200 €		900 €	800 €
GRUPE 4	/	13 200 €		11 400 €			
Chang. groupe de fonctions							
				AC		SD	
vers un ou des sous- groupe(s) ascendant(s)				800 €		700 €	
vers un ou des sous-groupe(s) descendant(s)				-800 €		-700 €	
vers un ou des sous-groupe(s) descendant(s) **				0 €		0 €	
Chang.de poste au sein d'un même sous-groupe de fonction							
				AC		SD	
Evolution **				480 €		420 €	
Mutation AC/SD							
				AC → SD		SD → AC	
IHCTPE / ICTPE				-1 050 €		2 100 €	
IDTPE				-900 €		1 800 €	
ITPE				-750 €		1 500 €	
* Voir PPS4							
** sous réserve d'une ancienneté de 3 ans sur le dernier poste et si changement de service d'affectation ou de résidence administrative - pour les services déconcentrés.							

COMPLEMENTS	
Affectation en Corse	220 €

## Corps des officiers de port

**Grille de groupes de fonctions** (Cf. annexe 4.1 Eléments d'appui au classement des postes dans les groupes de fonctions)

Groupe de fonctions	Libellé des fonctions
Groupe 1	- Commandant de port
Groupe 2	- Autres fonctions d'officiers de port dont adjoint au commandant

### Gestion de l'IFSE

OFFICIERS DE PORT			
Capitaine de port 1er grade - classe fonctionnelle			
	SOCLES	MAXIMUM *	Avancement
	AC/SD		AC/SD
<b>GROUPE 1</b>	18 000 €	19 690 €	/
<b>GROUPE 2</b>	/	/	
Capitaine de port 1er grade - classe normale			
	SOCLES	MAXIMUM *	Avancement
	AC/SD		
<b>GROUPE 1</b>	17 200 €	17 200 €	<i>Classe normale → Classe fonctionnelle</i>
<b>GROUPE 2</b>	/	/	400 €
Capitaine de port 2e grade - classe fonctionnelle			
	SOCLES	MAXIMUM *	Avancement
	AC/SD		
<b>GROUPE 1</b>	14 000 €	15 670 €	<i>du 2e grade → 1er grade</i>
<b>GROUPE 2</b>	12 000 €	15 670 €	400 €
Capitaine de port 2e grade - classe normale			
	SOCLES	MAXIMUM *	Avancement
	AC/SD		
<b>GROUPE 1</b>	13 200 €	13 100 €	<i>Classe nor. → Classe fonctionnelle OU du 2e grade → 1er grade</i>
<b>GROUPE 2</b>	11 500 €	12 730 €	400 €
			Promotion
			AC/SD
			<i>OPa → OP</i>
			Mise au socle du groupe d'arrivée ou maintien du montant antérieur si sup.
Chang. groupe de fonctions			
			AC / SD
<b>vers un groupe ascendant</b>			1 500 €
<b>vers un groupe descendant</b>			-1 500 €
<b>vers un groupe descendant **</b>			0 €
Chang.de poste au sein d'un même groupe de fonction			
			AC / SD
<b>Evolution **</b>			750 €

Mutation AC/SD	
Tous grades	Voir avec PPS4
* Montant maximum en gestion pour les nouveaux entrants.	
** sous réserve d'une ancienneté de 3 ans sur le dernier poste et si changement de service d'affectation ou de résidence administrative - pour les services déconcentrés.	

COMPLEMENTS	
Affectation à Calais	4 500 €
Affectation à Mayotte ou Saint-Pierre-et-Miquelon	1 000 €
Affectation en Corse	220 €

### **Modalités liées à l'évolution en 2020 de la classification des groupes de fonctions et à la création de nouveaux compléments IFSE :**

La mise en œuvre des nouvelles dispositions de gestion – évolution de la classification des groupes de fonctions / nouveaux compléments IFSE – pour ces agents intervient avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Cette évolution porte, à la fois, sur un classement dans les groupes de fonctions s'appuyant sur le niveau de responsabilité exercé et l'expertise détenue et sur la mise en place de compléments IFSE tenant compte des sujétions rencontrées sur certains types d'affectations.

Ce nouveau dispositif peut conduire à une évolution dans la répartition du montant total de l'IFSE, entre le montant d'IFSE détenu par l'agent dépendant de son groupe de fonctions d'appartenance et le montant du complément d'IFSE éventuel.

La mise en œuvre de ces dispositions sera assurée de manière à ce que le montant d'IFSE total (montant d'IFSE et complément IFSE) soit égal au montant antérieurement détenu par les agents présents sur le périmètre ministériel<sup>26</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le cas échéant, une mise au socle (hors complément d'IFSE) interviendra.

Une fois le paramétrage mis en place dans l'application RGP Primes par le DSNUMRH (SG/DRH/P/DSNUMRH), les services employeurs pourront produire une notification indemnitaire indiquant les différents changements (groupe de fonctions/montant d'IFSE/complément IFSE) intervenus pour les agents concernés au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et au besoin, en cours d'année 2020 en cas d'évolution des situations individuelles.

---

<sup>26</sup> Crédits du programme 217 des MTE/MCTRCT/MM

## Corps des conseillers techniques de service social

**Grille de groupes de fonctions** (Cf. annexe 4.1 Eléments d'appui au classement des postes dans les groupes de fonctions)

Groupe de fonctions	Libellé des fonctions
	Tous services
Groupe 1	- Fonction d'inspecteur technique de l'action sociale (emploi) - Fonction de conseiller technique national (emploi ou CTSS)
Groupe 2	- Fonction de conseiller technique de service social

### Gestion de l'IFSE

<b>CONSEILLERS TECHNIQUES DE SERVICE SOCIAL DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT</b>					
<b>Inspecteur technique de l'action sociale (ITAS)</b>					
	SOCLES	MAXIMUM*	SOCLES	MAXIMUM*	Détachement
	AC		SD		→ sur emploi ITAS
<b>GRUPE 1</b>	12 500 €		12 500 €		IFSE = Socle ITAS
<b>GRUPE 2</b>	/	/	/	/	
<b>Conseiller technique supérieur de service social (CTSS)</b>					
	SOCLES	MAXIMUM*	SOCLES	MAXIMUM*	Promotion
	AC		SD		
<b>GRUPE 1</b>	12 500 €	13 400 €	12 500 €	13 400 €	/
<b>GRUPE 2</b>	/	/	/	/	
<b>Conseiller technique de service social (CTSS)</b>					
	SOCLES	MAXIMUM*	SOCLES	MAXIMUM*	Promotion
	AC		SD		
<b>GRUPE 1</b>	/	/	/	/	→ CTSS
<b>GRUPE 2</b>	10 500 €	10 500 €	10 500 €	10 500 €	IFSE = Socle CTSS
<b>Chang. groupe de fonctions</b>					
	AC		SD		
<b>vers un groupe ascendant</b>	0 €		0 €		
<b>vers un groupe descendant</b>	0 €		0 €		
<b>vers un groupe descendant **</b>	0 €		0 €		
<b>Chang.de poste au sein d'un même groupe de fonction</b>					
	AC		SD		
<b>Evolution **</b>	0 €		0 €		
<b>Mutation AC/SD</b>					
<b>Tous grades</b>	AC → SD		0 €	SD → AC	0 €
*Montant maximum en gestion pour les nouveaux entrants.					
** sous réserve d'une ancienneté de 3 ans sur le dernier poste et si changement de service d'affectation ou de résidence administrative - pour les services déconcentrés.					

<b>COMPLEMENTS</b>		
Affectation en Corse	ITAS	CTSS
	220€	220 €
<b>Responsabilités régisseurs d'avances et recettes</b>	<i>Voir annexe 4.4</i>	

## Corps des assistants de service sociaux

**Grille de groupes de fonctions** (Cf. annexe 4.1 Eléments d'appui au classement des postes dans les groupes de fonctions)

Groupe de fonctions	Libellé des fonctions
	Tous services
Groupe 1	Néant
Groupe 2	Fonction d'assistant de service social

### Gestion de l'IFSE

ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT						
Assistant principal de service social (APSS)						
	SOCLES	MAXIMUM*	SOCLES	MAXIMUM*	Avancement	
	AC		SD		AC	SD
<b>GROUPE 1</b>	/	/	/	/	/	
<b>GROUPE 2</b>	8 150 €	8150 €	8 150 €	8150€		
Assistant de service social (ASS)						
	SOCLES	MAXIMUM*	SOCLES	MAXIMUM*	Avancement	
	AC		SD		AC	SD
<b>GROUPE 1</b>	/	/	/	/	<b>ASS → APSS</b>	
<b>GROUPE 2</b>	7 450 €	7450 €	7 450 €	7450 €	350 €	350 €
Chang. groupe de fonctions						
				AC		SD
<b>vers un groupe ascendant</b>				0 €		0 €
<b>vers un groupe descendant</b>				0 €		0 €
<b>vers un groupe descendant **</b>				0 €		0 €
Chang.de poste au sein d'un même groupe de fonction						
				AC		SD
<b>Evolution **</b>				0 €		0 €
Mutation AC/SD						
<b>Tous grades</b>				AC → SD	/	SD → AC
						/

\*Montant maximum en gestion pour les nouveaux entrants.

\*\* sous réserve d'une ancienneté de 3 ans sur le dernier poste et si changement de service d'affectation ou de résidence administrative - pour les services déconcentrés.

COMPLEMENTS		
<b>Affectation en Corse</b>	<b>APSS</b>	<b>ASS</b>
	275 €	275 €
<b>Responsabilités régisseurs d'avances et recettes</b>	<b>Voir annexe 4.4</b>	

## Corps des infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat

**Grille de groupes de fonctions** (Cf. annexe 4.1 Eléments d'appui au classement des postes dans les groupes de fonctions)

Groupe de fonctions	Libellé des fonctions	
	Administration centrale, établissements et services déconcentrés	Services déconcentrés, établissements et services assimilés
Groupe 1	<i>Néant</i>	
Groupe 2	Fonctions d'infirmier des services de l'État	Fonctions d'infirmier des services de l'État

### Gestion de l'IFSE

INFIRMIER DE CATEGORIE A DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT						
Infirmier hors classe (IHC)						
	SOCLES	MAXIMUM*	SOCLES	MAXIMUM*	Avancement	
	AC		SD		AC	SD
<b>GRUPE 2</b>	8 200 €	8 500 €	7 950 €	8 250 €	/	
Infirmier de classe supérieure (ICS)						
	SOCLES	MAXIMUM*	SOCLES	MAXIMUM*	Avancement	
	AC		SD		AC	SD
<b>GRUPE 2</b>	8 000 €	8 300 €	7 750 €	8 050 €	<i>ICS → IHC</i>	
					200 €	200 €
Infirmier de classe normale (ICN)						
	SOCLES	MAXIMUM*	SOCLES	MAXIMUM*	Avancement	
	AC		SD		AC	SD
<b>GRUPE 2</b>	7 700 €	8 000 €	7 450 €	7 750 €	<i>ICN → ICS</i>	
					300 €	300 €
Chang. groupe de fonctions						
			AC		SD	
vers un groupe ascendant			/		/	
vers un groupe descendant			/		/	
vers un groupe descendant **			0 €		0 €	
Chang.de poste au sein d'un même groupe de fonction						
			AC		SD	
Evolution **			/		/	
Mutation AC/SD						
<b>Tous grades</b>			AC → SD	-125 €	SD → AC	250 €
*Montant maximum en gestion pour les nouveaux entrants.						
** sous réserve d'une ancienneté de 3 ans sur le dernier poste et si changement de service d'affectation ou de résidence administrative - pour les services déconcentrés.						

COMPLEMENTS	
Affectation en Corse	220 €

## Corps des infirmiers de catégorie B des administrations de l'Etat

Grille de groupes de fonctions (Cf. annexe 4.1 Eléments d'appui au classement des postes dans les groupes de fonctions)

Groupe de fonctions	Libellé des fonctions	
	Administration centrale, établissements et services déconcentrés	Services déconcentrés, établissements et services assimilés
Groupe 1	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Groupe 2	Fonctions d'infirmier des services de l'État	Fonctions d'infirmier des services de l'État

### Gestion de l'IFSE

INFIRMIER DE CATEGORIE B DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT						
Infirmier de classe supérieure						
	SOCLES	MAXIMUM*	SOCLES	MAXIMUM*	Avancement	
	AC		SD		AC	SD
<b>GRUPE 2</b>	8 000 €	8 300 €	7 750 €	8 050 €	/	
Infirmier de classe normale						
	SOCLES	MAXIMUM*	SOCLES	MAXIMUM*	Avancement	
	AC		SD		AC	SD
<b>GRUPE 1</b>					<i>ICN → ICS</i>	
<b>GRUPE 2</b>	7 700 €	8 000 €	7 450 €	7 750 €	300 €	300 €
Chang. groupe de fonctions						
			<b>AC</b>		<b>SD</b>	
vers un groupe ascendant			/		/	
vers un groupe descendant			/		/	
vers un groupe descendant **			/		/	
Chang.de poste au sein d'un même groupe de fonction						
			<b>AC</b>		<b>SD</b>	
Evolution *			/		/	
Mutation AC/SD						
Tous grades			<b>AC → SD</b>	-125 €	<b>SD → AC</b>	250 €
*Montant maximum en gestion pour les nouveaux entrants.						
** sous réserve d'une ancienneté de 3 ans sur le dernier poste et si changement de service d'affectation ou de résidence administrative (pour les services déconcentrés).						

COMPLEMENTS	
Affectation en Corse	275 €

## Corps des officiers de port adjoints

**Grille de groupes de fonctions** (Cf. annexe 4.1 Eléments d'appui au classement des postes dans les groupes de fonctions)

Groupe de fonctions	Libellé des fonctions
Groupe 1	- Commandant de port
Groupe 2	- Adjoint de commandant de port - Autres fonctions avec encadrement (*) - Responsable des marchandises dangereuses, - Responsable du suivi des déchets, - Missions de sûreté (auditeur interne, rédaction ESP/ESIP/PSP/PSIP) - Secrétaire général - Responsable d'exploitation
Groupe 3	- Autres fonctions d'officiers de port adjoints

(\*) Les conditions de classement de ces fonctions dans le groupe 2 sont celles qui sont définies pour le responsable placé en situation d'encadrement au sein de l'entité de niveau 1 (cf – annexe 4.1).

### Gestion de l'IFSE

<b>OFFICIERS DE PORT ADJOINTS</b>			
<b>Responsable de capitainerie</b>			
	SOCLES	MAXIMUM *	Détachement
	AC	SD	AC/SD
<b>GRUPE 1</b>	11 100 €	11 860 €	→ sur emploi fonctionnel de resp. de cap.
<b>GRUPE 2</b>	10 400 €	11 770 €	450 €
<b>GRUPE 3</b>	/	/	lors de la fin du détachement
			-450 €
<b>Lieutenant de port de 1ère classe</b>			
	SOCLES	MAXIMUM *	Avancement
	AC	SD	AC/SD
<b>GRUPE 1</b>	10 400 €	10 640 €	/
<b>GRUPE 2</b>	8 950 €	9 400 €	
<b>GRUPE 3</b>	6 850 €	8 830 €	
<b>Lieutenant de port de 2nd classe</b>			
	SOCLES	MAXIMUM *	Avancement
	AC	SD	AC/SD
<b>GRUPE 1</b>	9 600 €	9 600 €	Lieut. 2e class. → Lieut. 1ère class.
<b>GRUPE 2</b>	8 150 €	8 150 €	600 €
<b>GRUPE 3</b>	6 250 €	6 600 €	
<b>Chang. groupe de fonctions</b>			
			AC/SD
<b>vers un groupe ascendant</b>			1 200 €
<b>vers un groupe descendant</b>			-1 200 €
<b>vers un groupe descendant **</b>			0 €
<b>Chang.de poste au sein d'un même groupe de fonction</b>			
			AC/SD
<b>Evolution **</b>			600 €
<b>Mutation AC/SD</b>			
<b>Tous grades</b>	AC → SD	/	SD → AC /

\* Montant maximum en gestion pour les nouveaux entrants.

\*\* sous réserve d'une ancienneté de 3 ans sur le dernier poste et si changement de service d'affectation ou de résidence administrative - pour les services déconcentrés.

COMPLEMENTS	
Affectation au port de Calais	4 500 €
Affectation à Mayotte ou de Saint-Pierre-et-Miquelon	1 000 €
Affectation aux ports d'Ajaccio, Bastia, Bayonne, Boulogne, Brest, Caen-Ouistreham, Cherbourg, Dieppe, Lorient, Nice-Villefranche, Port-la-Nouvelle, Roscoff-Bloscon, Saint-Malo, Sète, Toulon	800 €
Affectation en Corse	275 €

### **Modalités liées à l'évolution en 2020 de la classification des groupes de fonctions et à la création de nouveaux compléments IFSE :**

La mise en œuvre des nouvelles dispositions de gestion – évolution de la classification des groupes de fonctions / nouveaux compléments IFSE – pour ces agents intervient avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Cette évolution porte, à la fois, sur un classement dans les groupes de fonctions s'appuyant sur le niveau de responsabilité exercé et l'expertise détenue et sur la mise en place de compléments IFSE tenant compte des sujétions rencontrées sur certains types d'affectations.

Ce nouveau dispositif peut conduire à une évolution dans la répartition du montant total de l'IFSE, entre le montant d'IFSE détenu par l'agent, dépendant de son groupe de fonctions d'appartenance et le montant du complément d'IFSE éventuel.

La mise en œuvre de ces dispositions sera assurée de manière à ce que le montant d'IFSE total (montant d'IFSE et complément IFSE) soit égal au montant antérieurement détenu par les agents présents sur le périmètre ministériel<sup>27</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le cas échéant, une mise au socle (hors complément d'IFSE) interviendra.

Une fois le paramétrage mis en place dans l'application RGP Primes par le DSNUMRH (SG/DRH/P/DSNUMRH), les services employeurs pourront produire une notification indemnitaire indiquant les différents changements (groupe de fonctions/montant d'IFSE/complément IFSE) intervenus pour les agents concernés au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et au besoin, en cours d'année 2020 en cas d'évolution des situations individuelles.

---

<sup>27</sup> Crédits du programme 217 des MTE/MCTRCT/MM

## Corps des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable (SACDD)

Grille de groupes de fonctions (Cf. annexe 4.1 Eléments d'appui au classement des postes dans les groupes de fonctions)

Groupe de fonctions	Administration centrale, établissements et services assimilés	Services déconcentrés, établissements et services assimilés
<b>Groupe 1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adjoint chef de bureau</li> <li>- Responsable de pôle, d'unité, de cellule au sein d'un bureau</li> <li>- Expert (au sens comité de domaine)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsable d'entité de niveau 1</li> <li>- Conseiller de gestion, chargé de communication, chargé de mission rattachement au niveau direction</li> <li>- Adjoint plate-forme CHORUS ou PSI (poste de responsable tenu par un A de deuxième niveau de grade)</li> <li>- Responsable d'unité de contrôle des transports terrestres</li> <li>- Expert dans le domaine contrôle des transports terrestres (agent du grade SACDD CE - CTT)</li> <li>- Expert (au sens comité de domaine)</li> </ul>
<b>Groupe 2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adjoint de responsable de pôle, d'unité, de cellule au sein d'un bureau</li> <li>- Assistant de direction (Directeur d'AC, vice-président du CGEDD, président de section, président de l'autorité environnementale, de coordonnateur de MIGT, directeur du BEA-TT)</li> <li>- Chargé de mission à enjeux</li> <li>- Chef de projet, conseiller mobilité carrière, SG en CVRH</li> <li>- Spécialiste</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adjoint responsable d'entité de niveau 1</li> <li>- Fonctions avec encadrement dont pôle CHORUS (*)</li> <li>- Assistant de direction (directeur de SD)</li> <li>- Chargé de mission à enjeux** dont animateur hygiène et sécurité et chef de projet en PSI</li> <li>- Chargé des contrôles de transports terrestres</li> <li>- Spécialiste</li> </ul>
<b>Groupe 3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctions au sein d'un bureau</li> <li>- Assistant, chargé d'études, chargé de mission</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctions au sein d'une entité de niveau 1</li> <li>- Assistant, chargé d'études, chargé de mission</li> </ul>

(\*) Les conditions de classement de ces fonctions dans le groupe 2 sont celles qui sont définies pour le responsable placé en situation d'encadrement au sein de l'entité de niveau 1 (cf – annexe 4.1)

(\*\*) cf. annexe 4.1

## Gestion de l'IFSE

SECRETAIRES D'ADMINISTRATION ET DE CONTRÔLE DU DEVELOPPEMENT DURABLE (SACDD)						
SA de classe exceptionnelle (SACDDCE)						
	SOCLES	MAXIMUM*	SOCLES	MAXIMUM*	Promotion	
	AC		SD		AC	SD
<b>GROUPE 1</b>	10 725 €	11 995 €	9 000 €	9 935 €	/	
<b>GROUPE 2</b>	9 745 €	11 005 €	7 520 €	8 580 €		
<b>GROUPE 3</b>	8 825 €	10 375 €	6 920 €	7 730 €		
SA de classe supérieure (SACDDCS)						
	SOCLES	MAXIMUM*	SOCLES	MAXIMUM*	Entrée dans le corps/avancement	
	AC		SD		AC	SD
<b>GROUPE 1</b>	10 145 €	11 075 €	8 600 €	9 125 €	<i>SACDDCS</i> → <i>SACDDCE</i>	
<b>GROUPE 2</b>	9 215 €	10 340 €	7 000 €	7 900 €	980 €	740 €
<b>GROUPE 3</b>	8 340 €	9 435 €	6 470 €	7 250 €	<i>Cat. C</i> → <i>SACDDCS</i>	
					940 €	710 €
SA de classe normale (SACDDCN)						
	SOCLES	MAXIMUM*	SOCLES	MAXIMUM*	Entrée dans le corps/avancement	
	AC		SD		AC	SD
<b>GROUPE 1</b>	9 750 €	10 175 €	8 345 €	8 430 €	<i>SACDDCN</i> → <i>SACDDCS</i>	
<b>GROUPE 2</b>	8 820 €	9 330 €	6 815 €	7 285 €	980 €	740 €
<b>GROUPE 3</b>	7 850 €	8 375 €	6 020 €	6 550 €	<i>Cat. C</i> → <i>SACDDCN</i>	
					670 €	500 €
Chang. groupe de fonctions						
					<b>AC</b>	<b>SD</b>
<b>vers un groupe ascendant</b>					630 €	470 €
<b>vers un groupe descendant</b>					-630 €	-470 €
<b>vers un groupe descendant **</b>					0 €	0 €
Chang.de poste au sein d'un même groupe de fonction						
					<b>AC</b>	<b>SD</b>
<b>Evolution **</b>					380 €	290 €
Mutation AC/SD						
					<b>AC → SD</b>	<b>SD → AC</b>
<b>Tous grades</b>					- 600 €	1 600 €
*Montant maximum en gestion pour les nouveaux entrants.						
** sous réserve d'une ancienneté de 3 ans sur le dernier poste et si changement de service d'affectation ou de résidence administrative - pour les services déconcentrés.						

COMPLEMENTS			
Qualification informatique : Programmeur/chef programmeur		AC	SD
		4 440 €	3 620 €
Spécialité CTT	SD		
	SACDD CE	SACDD CS	SACDD CN
	775 €	725 €	675 €
Majoration CTT***	SD		
	SACDD CS		
	380 €		
Affectation en Ile de France (hors AC et affectation dans le département 93)	SACDD CE	SACDD CS	SACDD CN
	930 €	870 €	810 €
Affectation en Corse	275 €		
Responsabilités régisseurs d'avances et recettes	Voir annexe 4.4		
***pour les agents nouvellement recrutés (concours/examen professionnel/ détachement ou accueil sur corps)			

**Corps des techniciens supérieurs du développement durable spécialité navigation maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral**

**Grille de groupes de fonctions (Cf. annexe 4.1 Eléments d'appui au classement des postes dans les groupes de fonctions)**

Groupe de fonctions	Administration centrale, établissements et services assimilés	Services déconcentrés, établissements et services assimilés
<b>Groupe 1</b>	- Adjoint chef de bureau - Responsable de pôle, d'unité, de cellule au sein d'un bureau - Expert	- Responsable d'entité de niveau 1 (ULAM notamment) - Commandant de vedette régionale - Adjoint au commandant de patrouilleur des affaires maritimes - Chef mécanicien sur un patrouilleur des affaires maritimes - Expert dans le domaine des affaires maritimes
<b>Groupe 2</b>	- Adjoint de responsable de pôle, d'unité, de cellule au sein d'un bureau - Assistant de direction (DAC) - Chargé de mission à enjeux - Chef de projet, conseiller mobilité carrière, SG en CVRH - Spécialiste	- Adjoint responsable d'entité de niveau 1 - Autres fonctions avec encadrement (*) - Inspecteur de la sécurité des navires - Chargé de mission à enjeux** - Chargé de contrôle dans le domaine des cultures marines - Agent du dispositif de contrôle et de surveillance des affaires maritimes (agents des PAM, VR et ULAM) - Spécialiste
<b>Groupe 3</b>	- Fonctions au sein d'un bureau - Assistant, chargé d'études, chargé de mission	- Fonctions au sein d'une entité de niveau 1 - Assistant, chargé d'études, chargé de mission

(\*) Les conditions de classement de ces fonctions dans le groupe 2 sont celles qui sont définies pour le responsable placé en situation d'encadrement au sein de l'entité de niveau 1 (cf. – annexe 4.1).

(\*\*) cf. annexe 4.1

## Gestion de l'IFSE

TECHNICIENS SUPERIEURS DU DEVELOPPEMENT DURABLE						
Technicien supérieur en chef du développement durable (TSCDD)						
	SOCLES	MAXIMUM*	SOCLES	MAXIMUM*	Avancement	
	AC		SD		TSPDD ->TSCDD	
<b>GROUPE 1</b>	10 725 €	11 195 €	9 000 €	9 710 €	980 €	740 €
<b>GROUPE 2</b>	9 745 €	11 005 €	7 520 €	8 515 €		
<b>GROUPE 3</b>	8 825 €	10 375 €	6 920 €	7 635 €		
Technicien supérieur principal du développement durable (TSPDD)						
	SOCLES	MAXIMUM*	SOCLES	MAXIMUM*	Promotion	
	AC		SD		AC	SD
<b>GROUPE 1</b>	10 145 €	11 075 €	8 600 €	9 425 €	<i>Cat. C → TSPDD</i>	
<b>GROUPE 2</b>	9 215 €	10 340 €	7 000 €	7 710 €	940 €	710 €
					Avancement	
					TSDD-> TSPDD	
<b>GROUPE 3</b>	8 340 €	9 435 €	6 470 €	7 155 €	980 €	740 €
Technicien supérieur du développement durable (TSDD)						
	SOCLES	MAXIMUM*	SOCLES	MAXIMUM*	Entrée dans le corps	
	AC		SD		AC	SD
<b>GROUPE 1</b>	9 750 €	10 175 €	8 345 €	7 970 €	<i>Cat. C → TSDD</i>	
<b>GROUPE 2</b>	8 820 €	9 330 €	6 815 €	7 260 €	670 €	500 €
<b>GROUPE 3</b>	7 850 €	8 375 €	6 020 €	6 770 €		
Chang. groupe de fonctions						
					AC	SD
<b>vers un groupe ascendant</b>					630 €	470 €
<b>vers un groupe descendant</b>					-630 €	-470 €
<b>vers un groupe descendant **</b>					0 €	0 €
Chang.de poste au sein d'un même groupe de fonction						
					AC	SD
<b>Evolution **</b>					380 €	290 €
Mutation AC/SD						
<b>Tous grades</b>			<b>AC → SD</b>	voir avec PPS4	<b>SD → AC</b>	voir avec PPS4
*Montant maximum en gestion pour les nouveaux entrants.						
** sous réserve d'une ancienneté de 3 ans sur le dernier poste et si changement de service d'affectation ou de résidence administrative - pour les services déconcentrés.						

COMPLEMENTS			
Qualification informatique : Programmeur/chef programmeur		AC	SD
		4 440 €	3 620 €
Fonction inspection de sécurité des navires (ISN)	SD		
	TSCDD	TSPDD	TSDD
	775 €	725 €	675 €
Majoration inspection de sécurité des navires (ISN***)	SD		
	TSPDD		
	380 €		
Port de l'uniforme	115 €		
Affectation en Ile de France (hors AC et affectation dans le département 93)	TSCDD	TSPDD	TSDD
	930 €	870 €	810 €
Affectation en Corse	275 €		
Responsabilités régisseurs d'avances et recettes	Voir annexe 4.4		
***pour les agents nouvellement recrutés (concours/examen professionnel/ détachement ou accueil sur corps)			

### Corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat

**Grille de groupes de fonctions** (Cf. annexe 4.1 Eléments d'appui au classement des postes dans les groupes de fonctions)

Groupe de fonctions	Libellé des fonctions (tous services)
<b>Groupe 1</b>	- Responsable d'une entité intermédiaire au sein d'une entité de niveau 1 ou agent exerçant des fonctions d'encadrement - Assistant de direction (Directeur de DAC ou de SD, vice-président du CGEDD, président de section, président de l'autorité environnemental, de coordonnateur de MIGT, directeur du BEA-TT) - Fonctions nécessitant une expérience professionnelle importante (*)
<b>Groupe 2</b>	- Autres fonctions

(\*) L'expérience professionnelle importante correspond à celle d'un agent dont l'ancienneté en qualité de fonctionnaire est d'au moins 13 ans quel que soit l'employeur public. De fait, les années passées en qualité de contractuel ou de militaire ne sont pas prises en compte pour ce décompte

## Gestion de l'IFSE

ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT						
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe (C3)						
	SOCLES	MAXIMUM*	SOCLES	MAXIMUM*	Avancement	
	AC		SD		AC	SD
<b>GROUPE 1</b>	6 455 €	7 431 €	5 545 €	5 641 €	/	
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe (C2)						
	SOCLES	MAXIMUM*	SOCLES	MAXIMUM*	Avancement	
	AC		SD		AC	SD
<b>GROUPE 1</b>	6 065 €	7 041 €	5 385 €	5 481 €	<b>C2 → C3</b>	
<b>GROUPE 2</b>	5 755 €	7 041 €	5 245 €	5 481 €	390 €	160 €
Adjoint administratif (C1)						
	SOCLES	MAXIMUM*	SOCLES	MAXIMUM*	Avancement	
	AC		SD		AC	SD
<b>GROUPE 1</b>	5 715 €	6 601 €	5 285 €	5 386 €	<b>C1 → C2</b>	
<b>GROUPE 2</b>	5 405 €	6 601 €	5 145 €	5 386 €	350 €	100 €
Chang. groupe de fonctions						
				AC	SD	
vers un groupe ascendant	Socle indemnitaire					
vers un groupe descendant	/					
vers un groupe descendant	/					
Chang.de poste au sein d'un même groupe de fonction						
				AC	SD	
Evolution **	/					
Mutation AC/SD						
<b>Agents groupe 1</b>			AC → SD	-340 €	SD → AC	680 €
<b>Agents groupe 2</b>			AC → SD	-130 €	SD → AC	260 €
*Montant maximum en gestion pour les nouveaux entrants.						
** sous réserve d'une ancienneté de 3 ans sur le dernier poste et si changement de service d'affectation ou de résidence administrative (pour les services déconcentrés).						

COMPLEMENTS			
Qualification informatique : pupitreur		AC	SD
		4 120 €	4 120 €
Qualification informatique : agent de traitement		AC	SD
		2 140 €	2 140 €
Affectation en Ile de France (hors AC et affectation dans le département 93)	C3	C2	C1
	360 €	380 €	130 €
Affectation en Corse	550 €		
Responsabilités régisseurs d'avances et recettes	Voir annexe 4.4		

**Corps des adjoints techniques des administrations de l'Etat (ex-personnel de service et maître ouvrier PSMO)**

**Grille de groupes de fonctions (Cf. annexe 4.1 Eléments d'appui au classement des postes dans les groupes de fonctions)**

Groupe de fonctions	Libellé des fonctions (tous services)
<b>Groupe 1</b>	- Emploi fonctionnel d'agent principal des services techniques - Responsable d'une entité intermédiaire au sein d'une entité de niveau 1 ou agent exerçant des fonctions d'encadrement - Fonctions nécessitant une expérience professionnelle importante (*)
<b>Groupe 2</b>	- Autres fonctions

(\*) L'expérience professionnelle importante correspond à celle d'un agent dont l'ancienneté en qualité de fonctionnaire est d'au moins 13 ans quel que soit l'employeur public. De fait, les années passées en qualité de contractuel ou de militaire ne sont pas prises en compte pour ce décompte.

**Gestion de l'IFSE**

<b>ADJOINTS TECHNIQUES DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT (ex-personnel de service et maître ouvrier)</b>						
<b>Agent principal de services techniques de 1<sup>ère</sup> classe (APST1)</b>						
	SOCLES	MAXIMUM*	SOCLES	MAXIMUM*	Avancement	
	AC		SD		/	
<b>GROUPE 1</b>	7 045 €	8 088 €	6 465 €	6 903 €		
<b>Agent principal de services techniques de 2<sup>e</sup> classe (APST2)</b>						
	SOCLES	MAXIMUM*	SOCLES	MAXIMUM*	Avancement dans emploi fonctionnel	
	AC		SD		AC	SD
<b>GROUPE 1</b>	6 855 €	7 858 €	6 225 €	6 638 €	<b>APST2 → APST1</b>	
					190 €	240 €
<b>Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (C3)</b>						
	SOCLES	MAXIMUM*	SOCLES	MAXIMUM*	Détachement <i>sur emploi fonctionnel APST1</i>	
	AC		SD		AC	SD
<b>GROUPE 1</b>	6 455 €	7 431 €	5 545 €	5 641 €	400 €	680 €
<b>Adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe (C2)</b>						
	SOCLES	MAXIMUM*	SOCLES	MAXIMUM*	Avancement	
	AC		SD		AC	SD
<b>GROUPE 1</b>	6 065 €	7 041 €	5 385 €	5 481 €	<b>C2 → C3</b>	
<b>GROUPE 2</b>	5 755 €	7 041 €	5 245 €	5 481 €	390 €	160 €
<b>Adjoint technique (C1)</b>						
	SOCLES	MAXIMUM*	SOCLES	MAXIMUM*	Avancement	
	AC		SD		AC	SD
<b>GROUPE 1</b>	5 715 €	6 601 €	5 285 €	5 386 €	<b>C1 → C2</b>	
<b>GROUPE 2</b>	5 405 €	6 601 €	5 145 €	5 386 €	350 €	100 €
<b>Chang. groupe de fonctions</b>						
			AC		SD	
<b>vers un groupe ascendant</b>	Socle indemnitaire					
<b>vers un groupe descendant</b>	/					
<b>vers un groupe descendant</b>	/					

Chang.de poste au sein d'un même groupe de fonction				
	AC		SD	
Evolution **	/		/	
Mutation AC/SD				
agents groupe 1	AC → SD	-340 €	SD → AC	680 €
agents groupe 2	AC → SD	-130 €	SD → AC	260 €
*Montant maximum en gestion pour les nouveaux entrants.				
** sous réserve d'une ancienneté de 3 ans sur le dernier poste et si changement de service d'affectation ou de résidence administrative (pour les services déconcentrés).				

COMPLEMENTS			
Fonctions d'huissier		AC	SD
		35 €	35 €
Affectation en Ile de France***	C3	C2	C1
	360 €	380 €	130 €
Affectation en Corse	550 €		
Responsabilités régisseurs d'avances et recettes	Voir annexe 4.4		
***Hors administration centrale et agents affectés dans le département 93 ; emploi APST non concerné			

### Corps des adjoints techniques des administrations de l'Etat (ex-conducteur automobile ou chef de garage)

### Grille de groupes de fonctions (Cf. annexe 4.1 Eléments d'appui au classement des postes dans les groupes de fonctions)

Groupe de fonctions	Libellé des fonctions (tous services)
Groupe 1	- Responsable d'une entité intermédiaire au sein d'une entité de niveau 1 ou agent exerçant des fonctions d'encadrement - Chauffeur de ministre - Fonctions nécessitant une expérience professionnelle importante (*)
Groupe 2	- Autres fonctions

(\*) L'expérience professionnelle importante correspond à celle d'un agent dont l'ancienneté en qualité de fonctionnaire est d'au moins 13 ans quel que soit l'employeur public. De fait, les années passées en qualité de contractuel ou de militaire ne sont pas prises en compte pour ce décompte.

## Gestion de l'IFSE

ADJOINTS TECHNIQUES DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT (ex-conducteur automobile ou chef de garage)						
Adjoint technique principal 1ère classe (C3)						
	SOCLES	MAXIMUM*	SOCLES	MAXIMUM*	Avancement	
	AC		SD		AC	SD
<b>GRUPE 1</b>	6 765 €	7 494 €	6 465 €	6 465 €	/	
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe (C2)						
	SOCLES	MAXIMUM*	SOCLES	MAXIMUM*	Avancement	
	AC		SD		AC	SD
<b>GRUPE 1</b>	6 565 €	7 294 €	6 465 €	6 465 €	<b>C2 → C3</b>	
<b>GRUPE 2</b>	6 565 €	7 294 €	6 465 €	6 465 €	200 €	/
Adjoint technique (C1)						
	SOCLES	MAXIMUM*	SOCLES	MAXIMUM*	Avancement	
	AC		SD		AC	SD
<b>GRUPE 1</b>	6 165 €	6 802 €	6 165 €	6 465 €	<b>C1 → C2</b>	
<b>GRUPE 2</b>	6 165 €	6 802 €	6 165 €	6 465 €	400 €	/
Chang. groupe de fonctions						
				AC		SD
<b>vers un groupe ascendant</b>	Socle indemnitaire					
<b>vers un groupe descendant</b>	/					
<b>vers un groupe descendant</b>	/					
Chang.de poste au sein d'un même groupe de fonction						
				AC		SD
<b>Evolution **</b>	/ /					
Mutation AC/SD						
<b>Tous grades</b>			AC → SD	solliciter PPS4	SD → AC	solliciter PPS4
*Montant maximum en gestion pour les nouveaux entrants.						
** sous réserve d'une ancienneté de 3 ans sur le dernier poste et si changement de service d'affectation ou de résidence administrative (pour les services déconcentrés).						

COMPLEMENTS			
	C3	C2	C1
<b>Fonctions de chauffeurs de ministre</b>	490 €	690 €	1 180 €
<b>Affectation en Corse</b>	550 €		

## Corps des syndics des gens de mer

**Grille de groupes de fonctions** (Cf. annexe 4.1 Eléments d'appui au classement des postes dans les groupes de fonctions)

Groupe de fonctions	Libellé des fonctions (tous services)
<b>Groupe 1</b>	- Inspecteur de la sécurité des navires - Agents du dispositif de contrôle et de surveillance (ULAM, vedettes et patrouilleurs) - Fonctions nécessitant une expérience professionnelle importante (*)
<b>Groupe 2</b>	- Autres fonctions

(\*) L'expérience professionnelle importante correspond à celle d'un agent dont l'ancienneté en qualité de fonctionnaire est d'au moins 13 ans quel que soit l'employeur public. De fait, les années passées en qualité de contractuel ou de militaire ne sont pas prises en compte pour ce décompte.

### Gestion de l'IFSE

SYNDICS DES GENS DE MER						
Syndic des gens de MM principal de 1 <sup>ère</sup> classe (C3)						
	SOCLES	MAXIMUM*	SOCLES	MAXIMUM*	Avancement	
	AC		SD		AC	SD
<b> GROUPE 1</b>	6 455 €	7 431 €	5 545 €	5 641 €		
Syndic des gens de MM principal de 2 <sup>ème</sup> classe (C2)						
	SOCLES	MAXIMUM*	SOCLES	MAXIMUM*	Avancement	
	AC		SD		AC	SD
<b> GROUPE 1</b>	6 065 €	7 041 €	5 385 €	5 481 €	<b>C2 → C3</b>	
<b> GROUPE 2</b>	5 755 €	7 041 €	5 245 €	5 481 €	390 €	160 €
Syndic des gens de MM (C1)						
	SOCLES	MAXIMUM*	SOCLES	MAXIMUM*	Avancement	
	AC		SD		AC	SD
<b> GROUPE 1</b>	5 715 €	6 601 €	5 285 €	5 386 €	<b>C1 → C2</b>	
<b> GROUPE 2</b>	5 405 €	6 601 €	5 145 €	5 386 €	350 €	100 €
Chang. groupe de fonctions						
				<b>AC</b>		<b>SD</b>
<b>vers un groupe ascendant</b>				Socle indemnitaire		
<b>vers un groupe descendant</b>				/		
<b>vers un groupe descendant</b>				/		
Chang.de poste au sein d'un même groupe de fonction						
				<b>AC</b>		<b>SD</b>
<b>Evolution **</b>				/		/
Mutation AC/SD						
<b>Agent groupe 1</b>			<b>AC → SD</b>	-340 €	<b>SD → AC</b>	680 €
<b>Agent groupe 2</b>			<b>AC → SD</b>	-130 €	<b>SD → AC</b>	260 €
*Montant maximum en gestion pour les nouveaux entrants.						
** sous réserve d'une ancienneté de 3 ans sur le dernier poste et si changement de service d'affectation ou de résidence administrative (pour les services déconcentrés).						

<b>COMPLEMENTS</b>		
<b>Fonctions d'inspection de sécurité</b>	<b>CSN***</b>	<b>ULAM***</b>
	900 €	540 €
<b>Port de l'uniforme</b>	<b>AC</b>	<b>SD</b>
	115 €	115 €
<b>Affectation en Corse</b>	550 €	
<b>Responsabilités régisseurs d'avances et recettes</b>	Voir annexe 4.4	
***Centre de sécurité des navires (CSN) et Unité littorale des affaires maritimes (ULAM)		